

Aussac-Vadalle, le 19 novembre 2021

M. LALUT Pascal
2, rue du Bois de la Croix
Ravaud
16560 AUSSAC-VADALLE

Objet : Notification du procès verbal du Comité Médical Départemental
PJ : Avis du Comité Médical

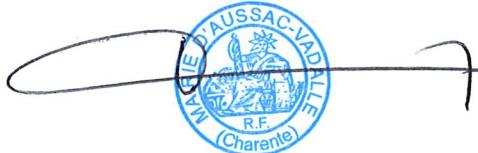
Monsieur,

Je vous notify en pièce jointe, le procès verbal du Comité Médical Départemental pour sa séance du 09/11/2021.

Vous pouvez faire un recours auprès du Comité Médical Départemental ou auprès du Comité Médical Supérieur dans le même délai en vous adressant au Président du Comité.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire,
Gérard LIOT



Mairie 61, Rue de la République 16560 Aussac-Vadalle

Tél : 05 45 20 61 60 /Télécopie: 09 72 31 00 94

Courriel: mairie@aussac-vadalle.fr

Internet : www.aussac-vadalle.fr

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

COMITE MEDICAL DEPARTEMENTAL
des agents territoriaux des communes et
établissements publics

PROCES VERBAL Séance du 09/11/2021

Collectivité : ***Mairie de AUSSAC-VADALLE***

Nom et prénom de l'agent : **Monsieur LALUT Pascal**

Né(e) le : 11/09/1962

Qualité : Adjoint technique principal 2ème classe

Objet de la saisine : Aptitude aux fonctions

AVIS DU COMITE :

- En l'absence de reclassement, M. Lalut est inapte de manière totale et définitive à l'exercice de toutes fonctions.
- La disponibilité d'office pour maladie est prolongée du 27.10.2021 et jusqu'au terme de la procédure de retraite pour invalidité.

En cas de CLM – Arrêté du 14-3-1986 :

- article 1
- article 2
- article 3

Observations :

Les médecins membres du comité médical,

Le médecin spécialiste de l'affection